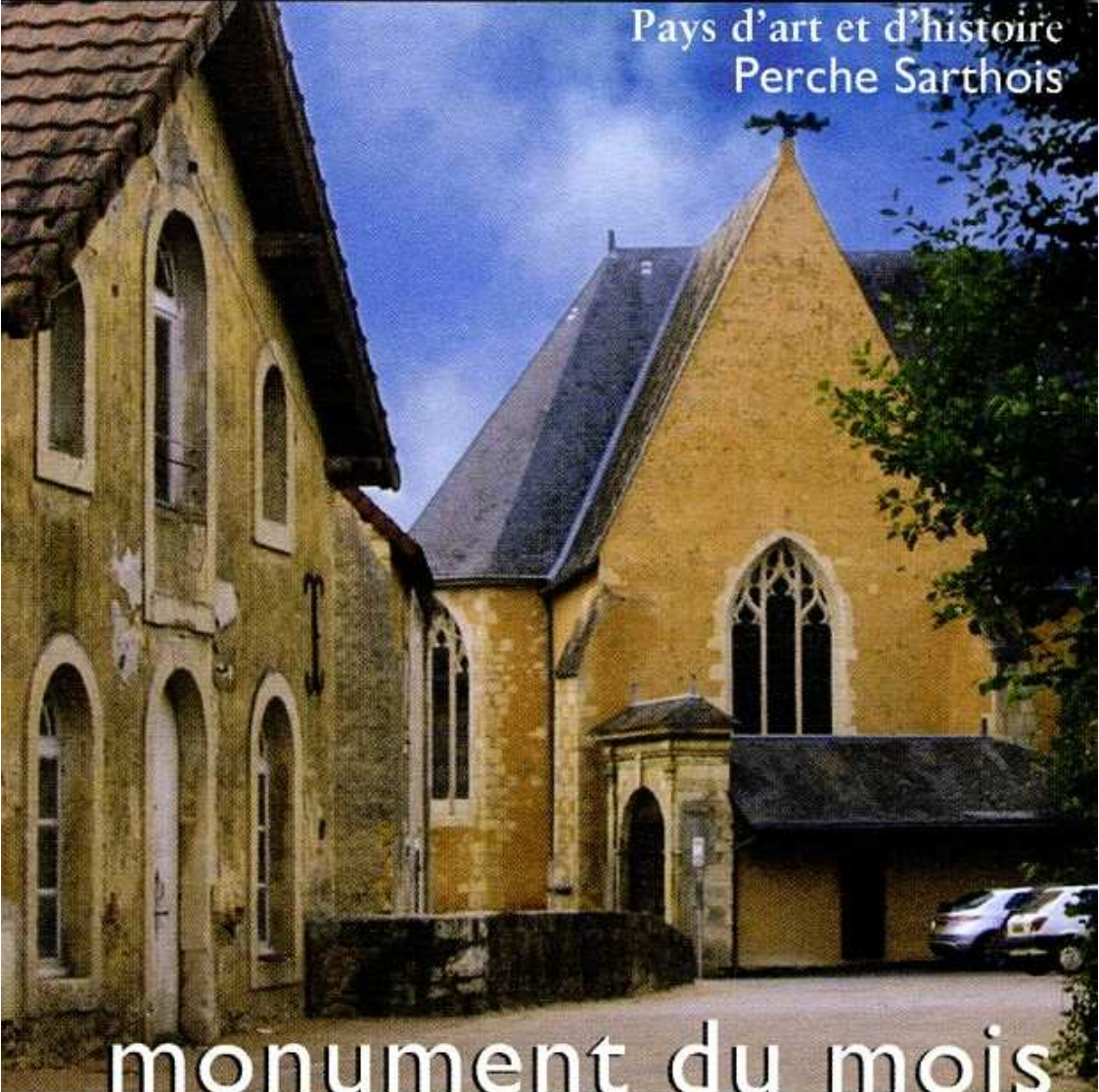
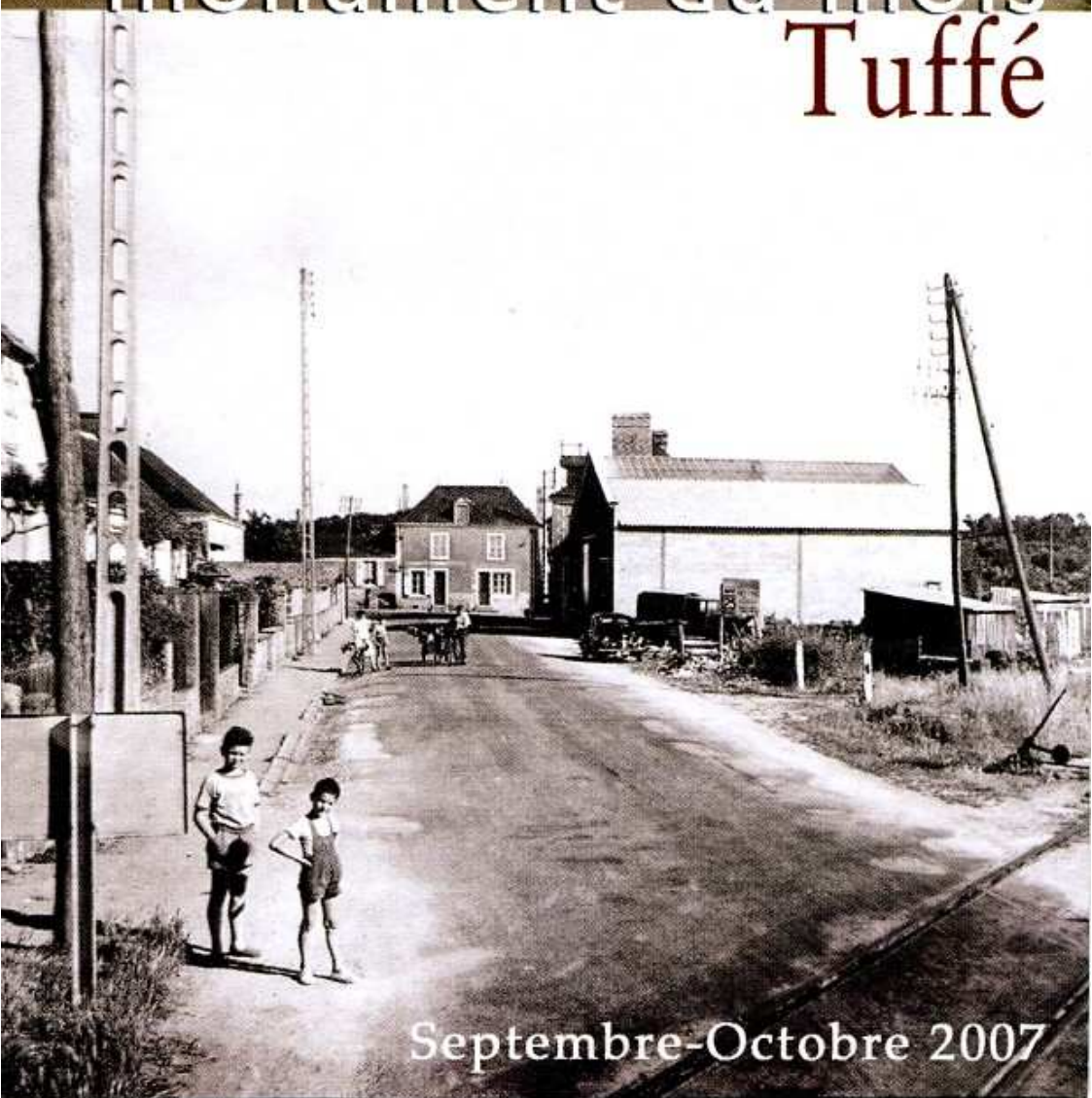


Pays d'art et d'histoire  
Perche Sarthois



monument du mois  
**Tuffé**



Septembre-Octobre 2007



Dans le pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois

## TUFFÉ

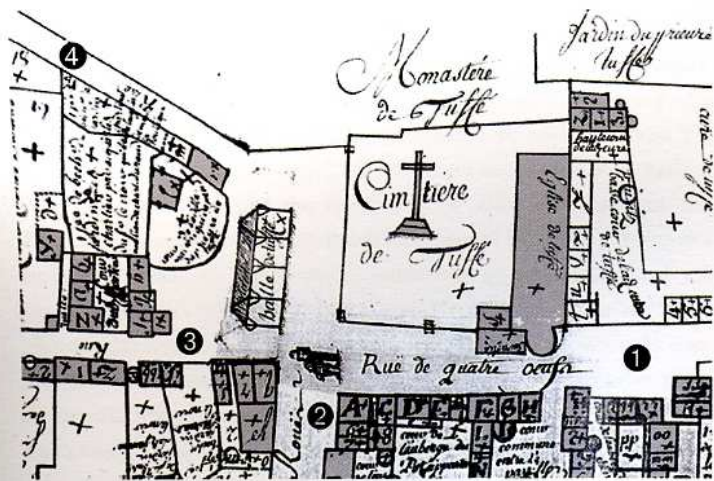
### Origines et évolution

Les premières traces d'occupation humaine sur le territoire actuel de Tuffé remontent à l'époque néolithique (vers -4000), en témoigne le dolmen des Grandes Brières<sup>1</sup>.

Néanmoins, le peuplement de Tuffé comme celui de la vallée de l'Huisne reste probablement très limité voire intermittent. Ce n'est qu'avec l'évangélisation des campagnes du Maine, qui donne lieu à la création d'un premier monastère vers 650<sup>2</sup>, que la population commence à s'agglomérer à Tuffé.

Ainsi, ce premier établissement religieux, à l'origine du défrichage et de la mise en valeur de terroirs alentours, donne lieu à la création de la paroisse attestée au IX<sup>e</sup> siècle. Celle-ci donne lieu à la construction d'une première église paroissiale dont l'édifice actuel conserve des traces archéologiques au niveau des maçonneries. Toutefois, le Haut Moyen Age reste une période troublée et assez obscure pour l'histoire de Tuffé, qui se clarifie vraiment à partir du XI<sup>e</sup> siècle, époque de renouveau permettant une réorganisation des cadres de vie. Dans ce contexte, les biens de l'Eglise, souvent tombés aux mains de laïcs, sont restitués par leurs détenteurs. C'est le cas pour Tuffé où Hugues de Mondoubleau<sup>3</sup> confirme, vers 1015, les donations faites au monastère Sainte-Marie de Tuffé. Il est alors question notamment de *"toute la ville de Tuffé, l'église, la dîme, une chapelle qui lui appartient, le marché, une terre labourable, deux moulins sur la Chéronne et sur l'Huisne, cinq arpents de pré sur la Chéronne, huit sur le ruisseau du Bignon, quatre arpents de vigne à Tuffé, d'un mesnil nommé La Ramée, une terre à une charrie et le bois des Bourbiers au fief de Gautier, la terre d'Asselin, celle de Garnier, voisine du monastère et d'un troisième moulin"*.

Cet acte nous donne une idée du développement du village qui se constitue, à l'époque, d'un bourg structuré d'un point de vue religieux et économique. Vers 1070, la petite fille de Hugues de Mondoubleau, épouse d'Hamelin de Langeais donne, à la fin de sa vie, le lieu de Sainte-Marie de Tuffé, à titre de prieuré à l'abbaye Saint-Vincent du Mans. Ces actes fondent les liens privilégiés entre Tuffé et l'abbaye Saint-Vincent jusqu'à La Révolution. Les moines sont donc à la tête d'un prieuré puissant en raison de son rôle religieux mais aussi en tant que grands propriétaires et seigneurs de paroisse. Cette dernière est alors la circonscription au sein de laquelle s'organise la vie collective de la communauté d'habitants du point de vue spirituel, administratif et fiscal. Cependant, l'encadrement civil des populations n'est pas l'exclusivité des moines qui se partagent le pouvoir seigneurial avec des seigneurs laïcs. Parmi eux, ceux de Chéronne ont particulièrement compté en raison de leur montée en puissance progressive jusqu'à la fin de l'Ancien Régime et de leurs relations complexes avec les moines du prieuré. Ils se disputent régulièrement des droits ou des titres honorifiques. Ces désaccords remontent probablement au XII<sup>e</sup> siècle. En effet, vers 1100, moment où les moines creusent leur «grand étang», des tractations ont lieu avec un certain Geoffroi Morin, avec lequel ils échangent des terres pour terminer son creusement, parmi lesquelles un habergement en tête de l'étang<sup>4</sup>. Par la suite, les deux seigneureries ne cessent de s'allier ou de s'opposer jusqu'à la Révolution.



Plan terrier du Prieuré de Tuffé dressé en 1759 (Arch. dép. Sarthe 2 MI 139)

1 - rue des Quatre Œufs/rue de l'Étang

2 - rue des Quatre Œufs autrement de Quatre Roues/Grande Rue

3 - rue Fresnet

4 - rue Cossoneau/rue de la Gare

A cette période, les limites territoriales sont quasiment les mêmes qu'aujourd'hui. En effet, la délimitation des communes a conservé à peu près le découpage des anciennes paroisses sans remettre en cause les frontières naturelles comme l'Huisne séparant Vouvray de Tuffé, ni les anciennes mouvances féodales. Par conséquent la partie du bourg de Saint-Denis des Coudrais appelée Bas-Bourg, dépendant de Chéronne, est intégrée à la commune de Tuffé, de même que celle entrant dans Beillé, dépendant autrefois de La Ramée. Seules les enclaves territoriales comme celle de Saint-Hilaire le Lierru, dont dépendaient les Grandes Brières, appelées Pays-Haut, sont adjointes à l'une des communes les bordant ; ainsi ce secteur est inclus à Tuffé.

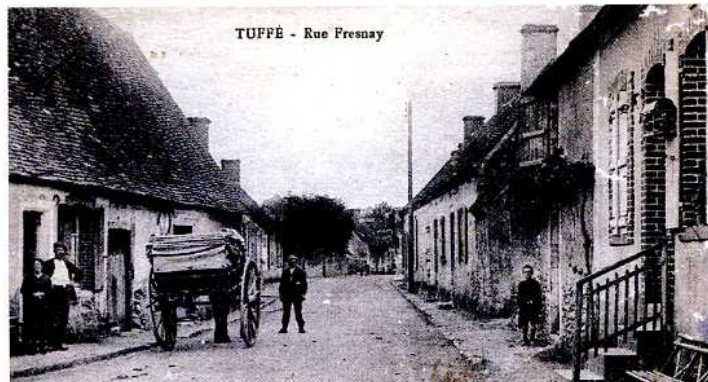
La principale activité économique traditionnelle repose sur l'agriculture et le commerce par le biais d'un marché. Toutefois, l'activité commerciale reste limitée si l'on en juge le difficile maintien du marché sous l'Ancien Régime. En effet, il semble peu viable en raison de la concurrence de ceux de bourgs plus importants et de la déficience des voies de communication jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle.

De fait, le principal chemin est celui de Monfort qui part du cœur du village, où se trouve la halle, par la Rue Fresnet et se prolonge par le chemin de Conchibois vers La Ramée. D'autres existent conduisant vers Boëssé et La Bosse ainsi que vers Vouvray. Mais ces derniers sont la plupart du temps impraticables en raison du relief et du bocage qui les rendent boueux une grande partie de l'année. De plus, le franchissement des rivières est difficile, il s'effectue soit par un passage à gué sur le ruisseau de La Ramée soit par un bac sur l'Huisne jusqu'à la construction des ponts de Vouvray au début du XIX<sup>e</sup> siècle par la famille de Rasilly.

Toutefois, l'implantation en fond de vallée bénéficie à l'agriculture avec l'existence de prairies naturelles qui permettent de développer précocement l'élevage grâce à la mise en place d'un système de gestion collective des parcelles connu sous l'appellation «prées communes» jusqu'au remembrement des années 1970. De plus, la présence des ruisseaux de La Jousse, de La Chéronne et de Beillé<sup>5</sup> a favorisé le développement des moulins. Leur nombre est fluctuant selon les périodes mais les principaux sont ceux du prieuré, au cœur du bourg (rue de l'Étang), de Chéronne et le Moulin Jean, le dernier à avoir servi à moudre le blé jusqu'à l'après-guerre.

Enfin, il est probable que l'activité de la poterie connue au XIX<sup>e</sup> siècle, surtout dans le bourg de Tuffé trouve son origine au cours

des siècles antérieurs. Néanmoins, c'est l'essor démographique qui atteint 1818 habitants en 1846 et l'amélioration des systèmes d'échanges au XIX<sup>e</sup> siècle qui permet son essor. Plusieurs potiers-faïenciers s'installent notamment rue Fresnet et en haut de la Rue Cossoneau (rue de la Gare actuellement) ou dans la campagne au hameau de La Croix Fournier près de Prévelles.



Rue Fresnet, Tuffé (collection privée)

La plus ancienne est celle établie en 1798 dans les locaux du prieuré par Jean Galmard, acheteur du site au moment de sa vente en tant que bien national en 1792. Cet établissement, complété à l'origine d'une briqueterie et d'un four à chaux, fabrique de la poterie utilitaire. Après la mort de son fondateur en 1812, l'activité se maintient difficilement jusqu'en 1832 sous l'égide de la famille Tuvache, alliée des Galmard et détentrice par ailleurs de la tuilerie de la Savardière. Ces différentes fabriques ont une durée de fonctionnement qui n'excède pas un demi siècle, elles ne survivent pas, pour la plupart, aux années 1850. La dernière à fermer ses portes en 1884 est celle de Basile Touret installée à l'angle de la Rue Fresnet et de la Rue Verte. Leurs productions s'apparentent sans doute aux centres de Bonnétable-Prévelles, d'où viennent souvent les potiers et imitent parfois les grands centres nationaux.

Tuffé ne prend pas immédiatement le virage de la Révolution Industrielle, par conséquent la commune perd des habitants dont le nombre chute à 1575 en 1911. Chef lieu d'un canton de treize villages, Tuffé s'équipe progressivement. Ainsi, les voies de communication s'améliorent, de nouvelles sont créées, à l'instar de l'axe reliant Bonnétable au Grand-Lucé traversant Tuffé et Connerré à partir de 1851. En outre, l'activité commerciale et administrative se développe, le bourg se dote d'équipements - en témoigne la créa-

tion d'un service d'incendie en 1862 sous le porche du prieuré jouxtant le chevet de l'église, d'un lavoir public en 1874 en contrebas du nouveau pont de la rue de l'Étang, d'une mairie-école abritant aussi la justice de paix en 1876 puis d'une école de filles en 1889.



Rue de l'Étang, Tuffé (collection privée)

La place prend peu à peu un visage plus moderne avec le transfert progressif des inhumations des abords de l'église au cimetière situé dans le carrefour des chemins de Vouvray et Beillé<sup>6</sup> puis à partir de 1853, sur une parcelle, route de La Bosse, vendue par la famille de Chavagnac, propriétaire de Chéronne. L'église est remise au goût du jour progressivement dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. L'édifice roman complété d'éléments Renaissance, elle prend une allure gothique à la mode, notamment par la création du portail latéral actuel et la mise en place de verrières archéologiques<sup>7</sup>. La vieille halle est détruite et les boutiques se développent autour de la place, concurremment aux vieilles enseignes comme le Coq Hardi déjà installé au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Cependant, Tuffé est surtout dynamisé au début du XX<sup>e</sup> siècle grâce à l'implantation de la gare sur le tracé de la ligne reliant Mamers à Saint-Calais de 1872 à 1977. Ainsi l'urbanisme du village tend à relier le centre ancien à ce nouveau lieu d'échanges avant de s'étendre le long des principaux axes d'accès dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

La présence de la gare favorise l'installation de la Fonderie Léon Jacques, premier établissement industriel du XX<sup>e</sup> siècle à Tuffé, sur le chemin de Conchibois. La fonderie amorce alors le passage progressif de l'économie, essentiellement agricole jusque-là, à une économie plus diversifiée. Elle est basée aujourd'hui sur deux principales entreprises, les usines CGMP et Décotec employant à elles

deux 350 salariés, complétées d'une dizaine de petites entreprises commerciales ou artisanales de moins de dix salariés.

En outre, si le nombre d'exploitations agricoles a irrémédiablement diminué au XX<sup>e</sup> siècle, Tuffé conserve seize fermes orientées principalement dans la polyculture et l'élevage. A la différence d'autres communes, ces fermes ont maintenu, dans leur grande majorité, la production laitière en complément parfois d'autres productions à l'instar des volailles de Loué.

Parallèlement, à une époque où les chefs lieux de cantons secondaires perdaient peu à peu leur attractivité, Tuffé se dote en 1972 d'une station verte de vacances, composée d'un plan d'eau de 18 hectares, d'une base de loisirs et d'un camping, en faisant une commune agréable et dynamique.

Aujourd'hui, les principaux enjeux pour Tuffé sont communs à la communauté de communes de l'Huisne Sarthoise et principalement aux communes proches de la vallée de l'Huisne, à savoir concilier urbanisme, développement économique et préservation d'un cadre de vie rural agréable et d'une vie sociale dynamique.

- 1 - Il est visible en limite d'une parcelle agricole à gauche de la route conduisant de Tuffé à Boëssé le Sec.
- 2 - Arch. nat. 11.819 fol.485-501 (R 138985), Beata Maria Tuffacensis in Provincia Cenomanensis, Monasterii primordia.
- 3 - Cartulaire de l'abbaye Saint-Vincent du Mans publié et annoté par l'abbé Robert Charles et Samuel Menjot d'Elbenne, Le Mans, 1886 - 1913
- 4 - L'étang des moines était situé à l'emplacement de l'actuel plan d'eau, il occupait un espace plus vaste en direction de Chéronne. Toutefois, il nous est impossible de préciser exactement son emprise. Il est probable que l'hbergement dont il est question soit celui de Chéronne
- 5 - Appelé aussi Ruisseau de La Ramée ou Ruisseau du Bignon dans les textes les plus anciens
- 6 - A l'emplacement du calvaire actuel
- 7 - On parle de verrières archéologiques à propos des vitraux créés au XIX<sup>e</sup> siècle en reprenant les techniques et le type de représentations iconographiques caractéristique de la fin du Moyen Age

## Chéronne, La Ramée, La Cour, trois seigneuries aux destins croisés

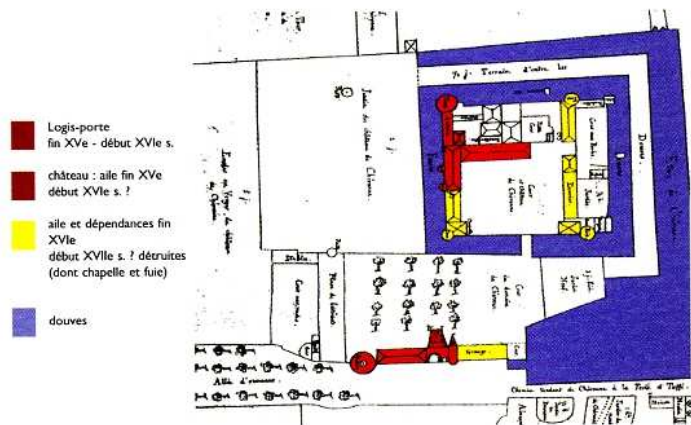
*Les domaines de Chéronne, La Cour et La Ramée symbolisent l'organisation seigneuriale locale, du Moyen Age à la Révolution, avec le prieuré dont les moines sont seigneurs de la paroisse de Tuffé. Nous passons ici sous silence le prieuré traité par ailleurs pour s'attacher à ces trois seigneuries laïques. Nous essaierons de montrer quels sont leurs fondements et leurs évolutions afin de comprendre la place qu'ils occupent dans la mémoire locale.*

## Les origines et évolutions

Les sources relatives à l'abbaye Saint-Vincent mentionnent Chéronne comme cours d'eau au XI<sup>e</sup> siècle et La Ramée est dite mesnil, ce qui indique l'existence d'une ou plusieurs habitations dans ce lieu. Toutefois, les plus anciens seigneurs connus de ces domaines n'apparaissent qu'au XIII<sup>e</sup> siècle pour La Ramée et au XIV<sup>e</sup> siècle pour Chéronne et La Cour. Si les toponymes la Ramée et Chéronne renvoient aux ruisseaux qui traversent les deux domaines, celui de La Cour est plus évocateur de son origine seigneuriale. En effet, La Cour signale bien sûr un vaste espace autour duquel s'organisent les bâtiments mais aussi le pouvoir de justice détenu par les seigneurs et dont l'exercice est parfois dissocié de la résidence seigneuriale<sup>1</sup>. Ces mentions anciennes ne permettent pas de préciser l'importance et le rôle des seigneurs qui se clarifient surtout à partir de la fin du Moyen Age.

En effet, ils semblent prendre de l'importance vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle grâce aux reconstructions qui ont lieu après la guerre de Cent Ans. Ils profitent du fait que les domaines agricoles soient à restaurer et les rangs de la noblesse clairsemés, suite aux pertes de guerre. Chéronne est aux mains des Chahanay dès les années 1370, famille qui monte en puissance à partir de la fin du XV<sup>e</sup> siècle en occupant des offices importants dans le Maine et dans le Perche. Hervé de Chahanay (1454-1498) se distingue particulièrement ; il a pu jouer un rôle important dans la construction des bâtiments les plus anciens. La Ramée appartient à la famille de Villiers et celle de La Cour, à Saint-Hilaire, aux Moreau qui la transmettent par mariage aux Le Vayer, seigneurs de Pescheray, en 1521. Au service militaire du roi, ils confortent leur puissance financière<sup>2</sup> et leur position territoriale grâce à de belles alliances. Ainsi, ils construisent ou restaurent des résidences seigneuriales affirmant leur ambition et leur position dominante, s'étendant au-delà de leurs domaines propres sur les paroisses de Tuffé, Prévelles, Saint-Hilaire le Lierru, Saint-Denis des Coudrais et Beillé.

Ancrés dans le territoire de la même façon, les trois sites connaissent une évolution différente. En effet, l'importance prise par le site de Chéronne semble en corrélation avec l'ambition des Chahanay, qui se traduit par le rachat des deux autres seigneuries à l'initiative de Marie de Chahanay, vers 1640 pour La Cour et en 1659 pour La Ramée. Cette réunion des domaines seigneuriaux relègue La Cour et La Ramée en grosses exploitations agricoles.



Tuffé, château de Chéronne en 1759, repris par Menjot d'Elbenne - Arch. dép. Sarthe 7 F3

## Les seigneurs en leurs domaines

### Implantation

Le statut noble est indissociable de la terre sur laquelle les seigneurs interviennent et contrôlent les hommes. Par conséquent, leur puissance locale passe obligatoirement par la possession d'un domaine agricole exploité pour leur propre compte. Néanmoins, la fonction économique illustrée par le domaine s'articule toujours autour d'une résidence complétée d'un ensemble d'éléments qui lui confère sa singularité et signale son importance. La documentation ancienne mise en relation avec le cadastre napoléonien et les sites actuels, nous permettent de percevoir comment les trois sites affichent dans le paysage le statut particulier de leurs occupants.

Le siège de la seigneurie se signale dans l'environnement par sa position stratégique ou dominante. En effet, les trois domaines sont situés à proximité d'un cours d'eau présentant, en plus des avantages quotidiens, ceux de permettre le contrôle du franchissement de la rivière, ce qui peut être le cas pour le gué de la Ramée, et même d'alimenter des étangs voire des douves susceptibles de protéger le manoir à l'instar de Chéronne disposant de deux rangées de douves jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. Toutefois, le manoir est rarement implanté en fond de vallée comme à Chéronne mais plus souvent à mi-pente comme à La Ramée et à La Cour, ce qui permet d'être vu de loin et d'éviter les inondations. Outre la fonction dissuasive de l'eau, les étangs permettent de jouir de leur droit de détenir des viviers.

En outre, tout domaine seigneurial se doit d'être complété de bois,

source de profit important grâce au bois d'œuvre et signe du privilège de la chasse. Ainsi, Chéronne conserve un domaine forestier relativement important sur les hauteurs dominant la vallée, à la différence de La Cour et La Ramée dont le bois semble peu à peu diminuer au profit de la mise en valeur des terres. En effet, si les aveux de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle attestent la présence de bois, il ne reste aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles que des noms de parcelles qui les évoquent<sup>3</sup>. Les aveux mentionnent toujours, pour ces bois, des garennes c'est-à-dire des réserves d'animaux pour la chasse. Les terres agricoles représentent à la fin de l'Ancien Régime la surface d'une grosse métairie soit entre trente et cinquante hectares. Outre les parcelles en labours et les prés, les domaines présentent des vergers, autre signe distinctif à une époque où les arbres fruitiers occupent dans les simples fermes la bordure des parcelles afin de perdre un minimum de surface cultivable, des jardins sont aussi mentionnés.



Château de Chéronne vu du jardin potager - mai 1871.

Tuffé, château de Chéronne vu du jardin potager - mai 1871 - Arch. dép. Sarthe Fonds d'Elbenne, 7 F3

### Les bâtiments

L'organisation des bâtiments et leurs fonctions singularisent également les trois domaines. En effet, ils disposent tous d'une cour fermée par un dispositif plus ou moins impressionnant mais dans tous les cas, la cour est dite «close de murailles». A La Cour, un portail et une tourelle sont signalés sans plus de précision. Le modèle le plus abouti semble être celui de Chéronne qui garde encore aujourd'hui des vestiges d'enceinte et surtout un logis-porte avec passage charretier et piétonnier ainsi que des traces de fossés laissant supposer la présence dans le passé d'un pont-levis. Cependant, il faut relativiser le caractère défensif de ces dispositifs car, s'il y a clôture et parfois même fenêtres de tir comme à Chéronne ou des guérites à l'instar de La Ramée, ces éléments sont souvent plus symboliques de la fonction militaire liée au devoir de protection des seigneurs que véritablement efficaces.

Toutefois, leur résurgence à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle prouve qu'ils constituent toujours une préoccupation en matière d'architecture seigneuriale et plus encore lors de temps troublés comme les Guerres de Religion.

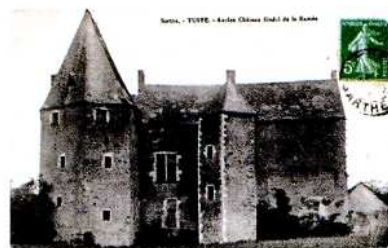
Quoiqu'il en soit, la pièce maîtresse de ces sites est la résidence seigneuriale dont la qualification actuelle n'est pas forcément celle utilisée dans le passé. Au terme manoir, les textes médiévaux préfèrent celui d'hbergement utilisé en 1314 pour Chéronne et en 1581 pour la Cour ; ce terme désigne le logis seigneurial et ses dépendances. Dans le même texte au XVI<sup>e</sup> siècle, l'appellation « haute maison » est utilisée pour la Cour. Le lieu est aussi mentionné comme « château » au XVIII<sup>e</sup> siècle, appellation courante pour Chéronne à l'Époque Moderne. Le terme manoir est utilisé pour la Ramée notamment dans l'aveu de 1597. Si l'usage des termes est confus, les descriptions insistent sur ce qui distingue ces logis seigneuriaux des maisons ordinaires à savoir l'élévation des bâtisses. Ainsi, la présence de plusieurs niveaux est la principale spécificité des logis seigneuriaux, c'est pourquoi la présence de chambres hautes et basses et de caves est indiquée pour La Cour dans l'aveu de 1581. En dehors de cet aspect, la documentation ancienne donne peu de détails sur l'aspect des logis que nous connaissons surtout par les plans et l'iconographie des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles.

Le logis-porte de Chéronne, qualifié à tort de poterne, de châtelet ou de donjon n'est autre qu'un petit manoir composé d'un bâtiment rectangulaire flanqué d'un pavillon desservi par une tour d'escalier et servant de passage au rez-de-chaussée. Cet ensemble est relié à l'ouest à une grosse tour ronde probablement préexistante. Il est complété à l'arrière par une vaste demeure constituée d'une juxtaposition de corps de bâtiments de plan en H jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. S'il est tentant de penser que le logis-porte est la première résidence seigneuriale de la fin du XV<sup>e</sup> ou du début du XVI<sup>e</sup> siècle, il est difficile d'établir la chronologie de ces deux monuments dont les aspects les plus anciens sont à peu près contemporains. En effet, le « château » conserve dans son aile ouest un aspect médiéval marqué par le caractère défensif de ses tours dont deux encadrent les restes d'une entrée à pont-levis. Ce pan se prolongeait par des bâtiments aujourd'hui disparus et par une aile perpendiculaire dont l'élévation était, si l'on en juge les dessins anciens, nettement Renaissance avec ses grandes fenêtres déjà ordonnancées et sa toiture à hauts combles. À l'est, non reliés aux autres, il existait des bâtiments à usage de communs. Le tout, formant un quadrilatère flanqué de tours aux angles sur une terrasse protégée de douves, rappelle les maisons-fortes du Moyen Âge.



Dessin de La Cour à St-Hilaire, vers 1850, collection privée

Moins développé, le site de La Cour se présente au XVI<sup>e</sup> siècle comme un manoir assez imposant. Il comprend un corps de logis principal avec une aile en retour couverte d'un toit en croupe au XVIII<sup>e</sup> siècle, dont l'accès aux étages s'effectue par une tour à l'angle, détruite entre 1759<sup>4</sup> et 1831, date à laquelle l'aile est encore conservée mais couverte d'un toit à 2 pentes reliant l'autre corps. L'étage a fait l'objet de modifications progressives avec la création d'un couloir parallèle à la façade principale à une date inconnue. Puis sa désaffectation à usage d'habitation a entraîné la disparition des cheminées monumentales dont il ne reste que des corbeaux moulurés.



Tuffé, La Ramée, façade arrière - coll. privée

La Ramée comprend un corps de logis à étage desservi par une tour d'escalier, à l'est. L'intérieur est divisé à chaque niveau en deux pièces occupant la profondeur du logis. Une grosse tour à cinq pans flanque le bâtiment au sud-est. Celle-ci

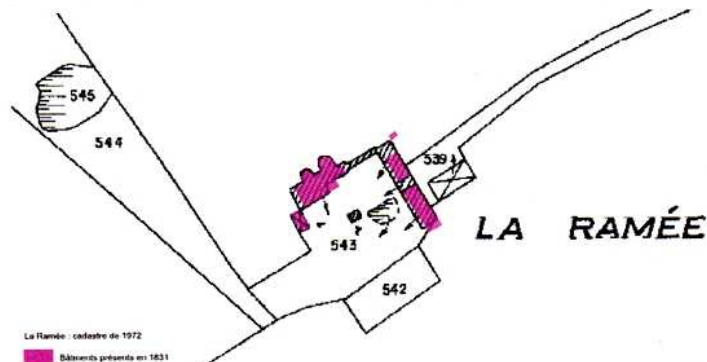
est, aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, souvent qualifiée de donjon comme l'est également celle qui flanque le logis-porte de Chéronne. En fait cette appellation résulte sans doute de l'aspect robuste de ces tours procédant peut-être de constructions antérieures à la reconstruction des logis vers la fin du XV<sup>e</sup> ou au XVI<sup>e</sup> siècle. Sans doute étaient-elles plus défensives à l'origine mais il est difficile de déterminer précisément leur fonction.

Cette tour, en mauvais état, a été tronquée dans les années 1950. La mise en relation de La Cour et de La Ramée conservant chacune des éléments différents, permet de comprendre ce que sont les logis seigneuriaux au début de l'Époque Moderne, à savoir une résidence désormais ouverte sur l'extérieur par de grandes fenêtres à croisées et meneaux et distribuée de quelques grandes pièces en enfilade complétées parfois de quelques cabinets.



Tuffé, La Ramée, façade devant - coll. privée

Les pièces les plus soignées et les plus spacieuses, comme celle conservée au rez-de-chaussée de La Ramée, servaient de pièces de réception, les autres étant à usage domestique et privatif.

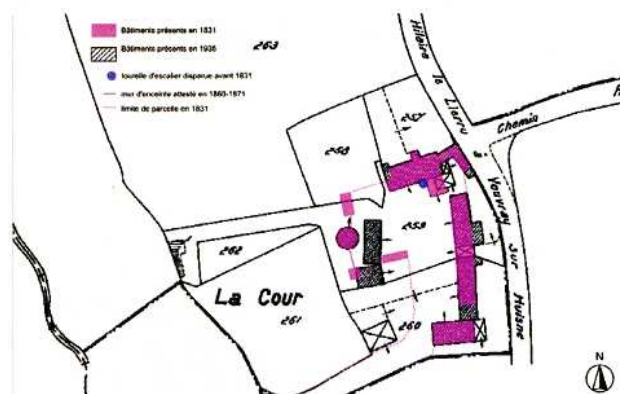


Essai de superposition des cadastres de La Ramée (actuel et 1831) - documents Arch. dép. Sarthe

En outre, la résidence seigneuriale est associée dans les textes à des bâtiments annexes. En tant qu'exploitation agricole chaque site dispose de bâtiments de ferme comme les granges et écuries mais également d'édifices liés au statut seigneurial. Ainsi, les droits banaux, qui varient selon le rang seigneurial, induisent la présence de moulin, de four et de pressoir que doivent obligatoirement utiliser les sujets. Si ces obligations subsistent officiellement jusqu'à la Révolution, dans les faits, les droits liés au four et au pressoir sont progressivement abandonnés au début de l'Époque Moderne, par conséquent l'absence de mention de four à La Ramée et de pressoir à La Cour est probablement liée au fait que ces équipements sont intégrés à des édifices combinant plusieurs fonctions.

Si les domaines font l'objet de droit de moulin, leur présence ne

s'est pas forcément maintenue dans le temps, ce qui montre le caractère fluctuant des domaines au fil du temps. En effet, bien que La Ramée ait le droit de moulin à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, il n'est pas mentionné de moulin mais seulement un «champ du moulin». En outre, l'aveu de La Cour de 1581 précise qu'il ne subsiste qu'un seul des trois moulins existants précédemment<sup>5</sup>. Ils sont situés à proximité des enceintes, c'est le cas à Chéronne où il est localisé de l'autre côté de l'allée d'accès.



Essai de superposition des cadastres de La Cour (actuel et 1831), documents Arch. dép. Sarthe

Aussi, le pigeonnier est un élément important lié au droit de justice des seigneurs. Les trois domaines détiennent ce droit même si La Ramée ne conserve pas de trace d'un pigeonnier à la différence de Chéronne et La Cour. Toutefois, seul celui de La Cour est conservé. Celui de Chéronne, connu par des dessins du XIX<sup>e</sup> siècle, semble être très proche dans son élévation extérieure de celui de La Cour consistant en une grosse tour ronde surmontée d'un toit conique et de lucarnes d'envol, modèle le plus fréquent dans le Maine. Ces tours étaient souvent situées sur l'enceinte comme c'est le cas à la Cour au moins jusqu'en 1871. Celui de Chéronne constituait l'une des tours rythmant les bâtiments au sud-est, au bord de l'étang. Il a été détruit au début du XX<sup>e</sup> siècle.

Les sites de La Ramée et Chéronne sont complétés d'une chapelle, équipement très réglementé et donc relativement rare dans les sites seigneuriaux. La chapelle de La Ramée est mal connue, peut-être en raison de sa disparition ancienne. Celle de Chéronne, en mauvais état, est détruite dans le dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, au profit d'une nouvelle réaménagée dans une pièce du château.

Si ces sites restent emblématiques de leur statut d'origine, force est de constater qu'ils ont perdu au fil du temps beaucoup de leurs symboles sous l'effet des évolutions successives.





Tuffé - château de Chéronne, vers 1850, collection privée

### Les sites aujourd'hui

Le rattachement de La Cour et La Ramée au domaine de Chéronne au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle précipite leur déclassement. Ces deux sites perdent leur fonction de résidence noble et de centre de commandement pour ne garder que leur vocation économique. Sur ce plan, les domaines agricoles présentent une grande stabilité puisque malgré la vente de La Cour et de La Ramée après La Révolution, les trois lieux conservent actuellement les anciennes exploitations agricoles s'articulant autour du noyau des bâtiments anciens. Seul le site de La Cour a été divisé en deux exploitations après 1831 sans que la lisibilité du lieu soit altérée. Les fermes ont simplement été agrandies par l'adjonction de terres d'exploitations moins viables, abolies au XX<sup>e</sup> siècle.

L'occupation des logis de La Cour et La Ramée et du logis-porte de Chéronne comme simple maison de fermier a certes entraîné la disparition d'éléments d'architecture remarquables comme les pignons

à rampants sculptés mais a également permis de maintenir les sites, de préserver une partie des élévations ainsi que leurs dispositions intérieures et leurs façades du XVI<sup>e</sup> siècle. Même si la propriété de Chéronne s'est maintenue, la sauvegarde du logis-porte est liée à son usage jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle en maison du fermier, époque où la fonction agricole est totalement transférée au nord-est et augmentée peu à peu de bâtiments d'élevage et de stockage.



Tuffé, La Ramée  
Démolition de la partie supérieure  
de la tour vers 1950, collection privée

En effet, les premières destructions à Chéronne sont liées à la création d'un parc à l'anglaise vers 1780 qui entraîne le comblement des douves. Les remaniements véritables n'interviennent que vers 1871 lorsque Maurice de Chavagnac détruit la partie comprenant la chapelle et le pigeonnier pour faire restaurer dans le style néogothique la partie restante à l'ouest par l'architecte Métadier. Dans un souci d'historicité, des éléments sont sans doute récupérés et replacés dans l'architecture. Ces travaux se poursuivent au début du XX<sup>e</sup> siècle par la restauration de l'aile sud, donnant sur l'allée, par l'architecte Lafargue dans l'esprit Renaissance. D'autres campagnes de travaux liées à l'entretien et à l'adaptation du site et du logis-porte ont lieu au XIX<sup>e</sup> siècle.



Chéronne - dessin du Logis-porte, vers 1850, collection privée

Ainsi, si La Cour et La Ramée sont représentatifs des domaines ruraux qualifiés communément de manoirs, les transformations réalisées au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, à Chéronne, ont sans doute contribué dans l'imaginaire collectif à renforcer son aspect de château en harmonisant sa façade principale dans le style Néo-Renaissance agrémenté de fleurons et gargouilles. Quoiqu'il en soit, l'ensemble de Chéronne peut être qualifié de château, au sens premier du terme, en lien avec les dispositions défensives qu'il a perdu peu à peu au profit de son caractère résidentiel.

Chéronne reste le plus emblématique des trois sites et ce en raison de son histoire, de son évolution et des liens étroits entretenus avec le village de Tuffé.

En effet, ses fonctions de centre de commandement territorial ont subsisté jusqu'à la Révolution et sa fonction économique jusqu'à aujourd'hui grâce à la préservation d'un domaine agricole affermé. De plus, la longévité exceptionnelle de la famille de Chéronne qui descend toujours des Chahanay contribue à la notoriété du lieu, et ce d'autant que les Chavagnac ont encore compté dans la vie locale au XIX<sup>e</sup> siècle en reprenant le rôle traditionnel de bienfaiteur de la